

AVANT PROPOS

L'expérience des zones d'aménagement différé a maintenant près de 15 ans, puisque le premier texte est la loi 62-848 du 26 juillet 1962 ; après l'inévitable période de rôdage, le mécanisme est maintenant bien connu et fonctionne avec efficacité. Il a cependant paru nécessaire, eu égard aux diverses modifications législatives intervenues, de publier une mise à jour des textes et de faire le point en ce qui concerne d'une part la description de l'institution et les stratégies d'intervention, d'autre part les modalités d'emploi de la procédure.

Cette mise à jour n'apporte aucune innovation par rapport à la doctrine précisée par la circulaire n° 75.156 du 5 Octobre 1975 sur la mise en œuvre des politiques d'action foncière dans les extensions urbaines. Elle est toutefois complétée par des développements inspirés par les récents aménagements ou modifications des textes en vigueur.

Par ailleurs, le présent guide se veut un instrument de travail commode à l'usage des praticiens ; il s'articule de la manière suivante.

Première partie : Note Technique

Deuxième partie : Modèles et Tableaux récapitulatifs

Troisième partie : Textes législatifs et réglementaires. Jurisprudence.

Les informations réunies dans ce guide sont à jour à la date du 1er janvier 1978. Des feuillets de mise à jour seront publiés régulièrement pour tenir compte d'éventuelles modifications des textes législatifs et réglementaires et de leurs conséquences pratiques.

Document conçu par le Bureau des actions foncières à la Direction de l'Urbanisme et des Paysages et réalisé par le Service Technique de l'Urbanisme — Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, avenue du Parc de Passy, 75775 PARIS CEDEX — Tél. : 524-52-34.